Monsieur le Recteur, Rectorat de Rennes 96, rue d'Antrain 35000 Rennes

Ploërmel 9 décembre 2024

Objet : Non à la suppression du poste de Principal adjoint du collège Beaumanoir !

Monsieur le Recteur,

Nous venons d'apprendre la décision prise par la Commission Sociale Académique de supprimer, à la rentrée 2025, le poste de Principal adjoint du collège Beaumanoir et de créer un poste complet de directeur de SEGPA alors que nous avons besoin de l'ensemble de ces postes de direction (un principal, un principal adjoint et un directeur de SEGPA à temps complet).

Tout d'abord nous sommes étonnés par l'absence de concertation pour prendre une telle décision qui entraînera des conséquences très négatives pour notre établissement, pour la qualité du suivi de nos élèves et le maintien des filières et parcours spécifiques qui permettent d'offrir à nos jeunes un lieu d'enseignement de qualité.

Nous n'avons été informés de cette décision que par l'ordre du jour de la commission, notre cheffe d'établissement n'a pas été consultée. Il semble que notre nouveau DASEN ait découvert la situation lui aussi, juste avant la tenue de cette commission qui n'est finalement que la présentation de décisions déjà prises.

Nous souhaiterions avoir une explication sur les critères de décision de suppression de poste de Principal adjoint, car le collège Beaumanoir, par sa configuration et son offre, n'est pas en perte de vitesse. Il n'y a pas de baisse d'effectif qui permette de justifier la suppression d'un poste clef de la direction de l'établissement.

Bien au contraire, nous aurions dû faire l'objet d'un ajustement du poste de directeur de SEGPA vers un poste complet, sans modifier le binôme de direction de l'établissement comme dans d'autres établissements ayant la même configuration (Collège de Questembert, mêmes effectifs et autant de classes de SEGPA : un principal, un principal adjoint et un directeur de SEGPA), tout comme à Hennebont.

La suppression du poste de Principal adjoint ne peut pas être compensée par la création d'un poste de directeur de SEGPA. Les missions du Directeur de SEGPA ne sont pas les mêmes que celles du Principal adjoint. Comme vous le savez, ils ne s'occupent pas des mêmes élèves et n'ont pas les mêmes fonctions au sein de l'établissement.

Notre collège accueille cette année 382 élèves en 18 divisions dont 2 ULIS, 4 SEGPA, une option classe orchestre de la 6e à la 3e, une section sportive voile, une Web TV Beaumanews, une boutique solidaire plusieurs fois primée. Notre établissement est labellisé E3D depuis 2019. Chacun des personnels s'engage au quotidien dans sa mission : former tous les élèves en prenant en compte les particularités de chacun.

Si les personnels sont dynamiques et motivés c'est aussi parce qu'ils sont soutenus par une direction impliquée qui veille à la bonne organisation de l'ensemble des projets et des actions menés au sein de l'établissement. Supprimer un poste de direction désorganiserait complètement ce que l'équipe a mis en place au profit de tous les élèves. Ce serait encore une fois le signe d'un désengagement des Services Publics en milieu rural dont profiterait, encore une fois, l'enseignement privé pourtant déjà très présent à Ploërmel.

Cette situation pourrait entraîner une chute d'effectifs au collège qui ne serait pas sans conséquences sur les effectifs du lycée public Mona Ozouf qui vient d'ouvrir.

Comme vous pouvez le constater il serait impossible de maintenir le fonctionnement de notre collège sans principal adjoint.

Le collège Beaumanoir, est un collège de taille moyenne situé en Bretagne intérieure, qui accueille tous les élèves, de toutes les catégories sociales, dans un contexte de forte concurrence avec l'enseignement privé. Supprimer le poste de Principal adjoint serait un signal très négatif envers notre établissement, l'ensemble du personnel, les élèves et leurs parents. Le collège Beaumanoir est présent, actif, son équipe est motivée et s'attache à faire grandir nos enfants, à faire entendre la voix de la laïcité et donner la meilleure image de l'École de la République dont le Rectorat, sous l'égide du Ministre, doit être le garant. Nous ne pouvons pas accomplir notre mission sans une équipe de direction complète.

Nous sollicitons une audience la semaine la semaine prochaine, avant les vacances afin de conserver le poste de principal adjoint dont notre établissement a besoin.

Dans l'attente de vous rencontrer, veuillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de notre considération distinguée,

Les personnels et les parents d'élèves du collège Beaumanoir